

Réunion du Conseil Municipal

du 3 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 3 avril 2019 à 19 heures 30 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des comptes de gestion 2018
- 2) Approbation des comptes administratifs 2018
- 3) Affectation des résultats 2018
- 4) Fixation des taux d'imposition
- 5) Budgets primitifs 2019
- 6) Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absente excusée: Mme Sandra CHARRIERE qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Madame Agnès CAMPOS, perceptrice assiste à la réunion.

Le compte rendu du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif du bâtiment zone industrielle (ressourcerie) :

Madame CAMPOS présente le compte administratif 2018 du bâtiment zone industrielle.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 482,38 € et les recettes à 4 308,72 € d'où un résultat déficitaire de - 173,66 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 13 997,92 € et les recettes à 4 324,73 € d'où un résultat déficitaire de - 9 673,19 €.

Madame le Maire explique que le résultat déficitaire de l'investissement provient du fait que l'emprunt pour l'achat du bâtiment a été fait sur une durée courte (5 ans) alors que le bail avec l'entreprise a été établi sur 18 ans.

Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à -173,66 € en fonctionnement. En investissement le solde antérieur reporté s'élevant à - 8 211,01 €, le solde d'exécution cumulé 2018 s'élève à - 17 884,20 €.

En 2019, le budget zone industrielle devra être abondé par le budget principal pour revenir à un équilibre.

2) Budget primitif du bâtiment zone industrielle :

En fonctionnement, le budget du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 34 333 € et l'investissement à 32 055 € avec une participation 2019 de la commune de 26 434 € en fonctionnement.

3) Compte administratif du budget principal :

Madame CAMPOS présente le compte administratif 2018.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 838 099,85 € et les recettes à 951 075,63 € d'où un résultat excédentaire de +112 975,78 €. Avec un résultat antérieur reporté de + 55 964,61 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +168 940,39 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 390 014,67 € et les recettes à 253 8812,84 € d'où un résultat déficitaire de -146 992,50 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 680 854 € en dépenses et 396 900 € en recettes d'où un besoin de financement de la section investissement de -430 946,50 €.

4) Budget primitif du budget principal :

En fonctionnement, il s'équilibre à 908 397 € et en investissement à 1 517 148 € avec un emprunt prévu de 615 528 € et un virement de la section de fonctionnement de 181 €. Madame CAMPOS indique que le budget présentant une politique volontaire d'investissements de la commune, il faudra être vigilant par rapport aux dépenses de fonctionnement en 2019 afin de se doter à nouveau d'un excédent de fonctionnement.

Madame le Maire précise que le budget primitif 2019 a été établi sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants : taxe d'habitation : 16,69 %, taxe foncière (bâti) : 16,90% et taxe foncière (non bâti): 55,35%. Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Les subventions attribuées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants suivants : A.C.C.A. 700 €, A.D.E.C. 700 €, AIDASSOS 500 €, Amicale des écoles 500 €, Assos Motarde 200 € + 150 € pour barnum cassé, B.C.C.E. 1 500 €, C.A.T.M.- A.C.V.G. 150 €, Club des Aînés 460 €, Cultures en Marche 200 €, G.R.A.F. 200 €, J.M.F. 670 €, J.S.C. 3 000 €, J.C.C. 1 200 €, La Gaule Chambonnaise 230 €, Solidarité Paysans Limousin 100 €, Tennis Club 600 €, Dynamique Pêche Compétition 150 € si concours de pêche, CAP Chambon 500 €.

Madame le Maire sort de la salle.

Les comptes administratifs 2018, mis au vote par madame PIERRON, adjointe, sont votés à l'unanimité.

Madame le Maire revient.

Les budgets primitifs 2019, mis au vote par Madame le Maire, sont votés à l'unanimité.

Madame le Maire remercie vivement madame CAMPOS pour son travail et ses conseils durant ses années de présence à Chambon.

5) Questions diverses :

➤ Ecoles : la Communauté de Communes prendra la compétence écoles au 1^{er} septembre 2019. Pour ce faire, elle demande de nommer un référent conseiller communautaire et un suppléant qui peut être un simple conseiller municipal. Chaque commune bénéficiera d'un forfait pour régler les menus travaux financés par la Communauté de Communes. Madame le Maire sera référente et madame DUSSAT suppléante.

Une étuve a été commandée pour réchauffer les plats à la cantine.

Une rencontre est programmée entre une délégation d'élus et madame MOUTY, intendante du collège, avant une prochaine réunion avec la participation de parents d'élèves de l'école primaire.

Les employés communaux ont nettoyé un grenier à l'école. Des documents seront vendus (BD de Tintin et d'Astérix ainsi que des cartes). Des livres ont été déposés dans la cabine Avenue Georges Clémenceau.

➤ Travaux :

- Les bureaux destinés au Syndicat Mixte Est Creuse Développement situés au-dessus de la perception sont terminés, ce Syndicat emménagera le 1^{er} mai prochain. Madame le Maire remercie monsieur Didier GIRAUD pour sa collaboration dans le suivi des travaux effectués par les employés communaux. !

- Place des Platanes : cette place nécessite d'être rechargée en matériaux. Un devis a été demandé au SIVOM pour la fourniture de sable gris ou rose. Le Conseil Municipal donne son accord pour le sable rose pour la somme de 3 129,84 € T.T.C.

- Grande Rue du Puy : la phase des travaux d'assainissement est terminée. L'entreprise CARRE a commencé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ces travaux sont prévus jusqu'en septembre 2019.

- Bassins : La protection juridique a relancé la commune quant à la suite que le Conseil Municipal souhaite donner à cette affaire. Dans le cadre d'une procédure judiciaire qui s'étalera sur plusieurs années, aucune intervention ne pourra se faire sur les bassins sauf urgence signifiée par l'expert. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas lancer cette action judiciaire et va mettre en œuvre des travaux pour la remise en état par les employés municipaux. Une commission est créée pour la surveillance de ces travaux : C. TOURAND, Y. DANCHAUD, D. GIRAUD, R. BAILLOT, O. NORE, C. STEINER, S. SAINTIGNY.

- La commission des travaux se réunira vendredi 5 avril 2019 à 14h00 pour le chemin de Bordmonjeau et le lotissement.

➤ Vente de terrain : un couple avec deux enfants souhaite acquérir la parcelle 207 Grande Rue du Puy pour la construction d'une maison, ce terrain est vendu 1,00 € le m². A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle 207 à M. ALVES et Mme BEKKOUR au prix de 2318 €.

- Monsieur T. MOREAU souhaite acquérir la parcelle 154 (8864 m²) et Madame CREUZON la parcelle 49 (8158 m²). Une estimation a été demandée à la chambre d'agriculture pour ces deux parcelles constituées de taillis.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une gazinière avec four et un grand frigo ont été achetés pour la salle des associations.
- Les lisses route d'Evaux seront posées par l'entreprise EUROVIA.

La séance est levée à 22H15.

Le Maire,

Cécile CREUZON

La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse PIERRON